

SELONCOURT.COMM

www.seloncourt.fr

REGARD SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2017

LES CHIFFRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Même si elle s'est ralentie, la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités, initiée depuis trois ans, demeure un des points les plus notables de la préparation du budget de 2017.

Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, tout en maintenant les services à la population, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes afin de maintenir notre autofinancement à un niveau acceptable.

Depuis 2014, les communes ont largement participé à l'effort de redressement des comptes publics. Les années 2015 et 2016 ont connu une baisse disproportionnée et injuste des dotations de l'Etat qui, même si elle s'est ralentie, se poursuit en 2017. Le prélèvement au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales quant à lui, a été multiplié par trois entre 2013 et 2016.

Sur la durée du mandat, c'est plus de 1.900.000€ de perte de ressources pour notre commune. Cela ne peut avoir que des conséquences néfastes pour les investissements futurs.

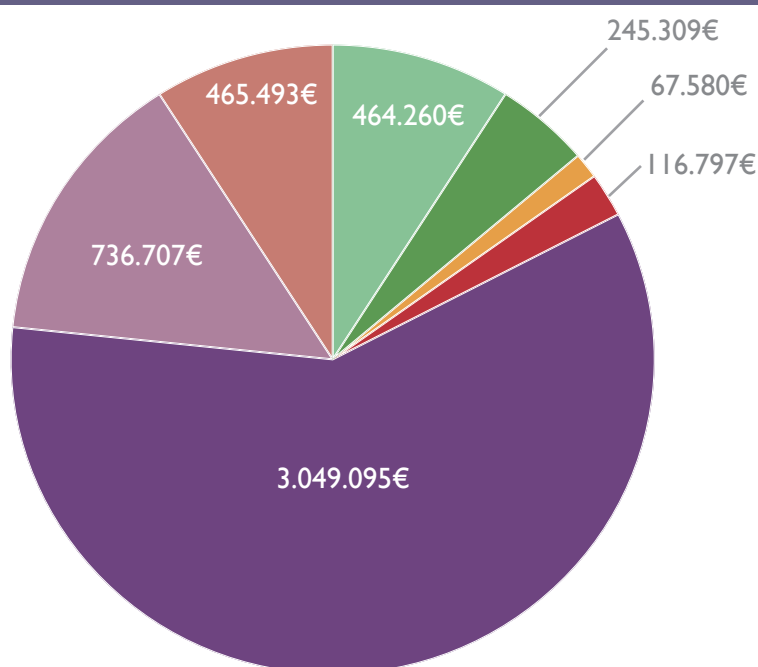
Ces baisses successives, assorties de nouvelles charges et normes, constituent un réel défi pour les finances de notre ville. Si notre détermination demeure, il devient de plus en plus difficile de trouver des sources d'économies, alors que nos dépenses de fonctionnement par habitant restent inférieures de plus de 20% à celles de la moyenne nationale des communes de tailles comparables.

Cette approche, qui met en avant des priorités, demande la réalisation d'efforts parfois contraignants mais les plus justes et les plus limités possibles, et la recherche d'une meilleure efficacité.

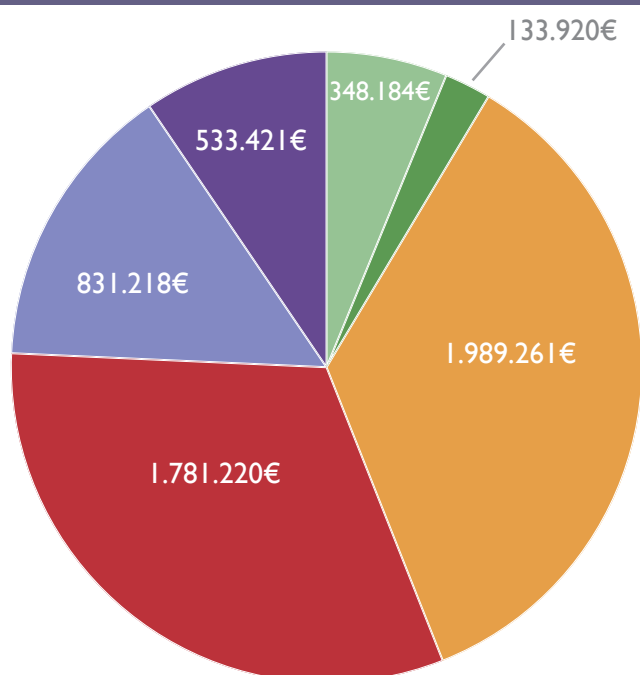
Sans céder à la résignation, l'enjeu, pour les années à venir, sera de ne pas remettre en cause les services essentiels à la population, et de respecter les engagements pris auprès des Seloncourtois.

DÉPENSES : 5.145.241 €

RECETTES : 5.617.224 €



- Achats divers, énergie
- Dotation aux amortissements
- Frais financiers
- Fonds de Péréquation
- Salaires, charges sociales
- Services extérieurs
- Autres charges de gestion et divers



- Ventes, prestations de services
- Production immobilisée
- Taxe sur les ménages
- Allocation de compensation PMA
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits et divers

1.617.605 € EN INVESTISSEMENT

BÂTIMENTS : 668.200 €

19.000 € pour les bâtiments scolaires, **3.900 €** pour les bâtiments sportifs, **58.300 €** pour les bâtiments divers, **100.000 €** pour la restructuration du Centre Culturel, **82.500 €** pour la sécurisation des écoles et de la structure multi accueil, **324.000 €** pour l'acquisition d'un plateau médical et **80.500 €** de travaux en régie dans l'ensemble des bâtiments.

VOIRIE : 333.000 €

238.000 € pour le programme de voirie, **20.000 €** pour des travaux divers, **10.000 €** pour les enfouissements de lignes, **15.000 €** pour des travaux divers de signalisation, **50.000 €** de travaux en régie (éclairage public).

MATÉRIEL : 151.409 €

11.920 € d'équipements pour les écoles, **31.334 €** de matériel informatique, **41.755 €** de matériel divers (Mairie, Ateliers, Fêtes et Cérémonies, Crèche, Salle polyvalente), **66.400 €** pour l'achat de trois véhicules.

ENVIRONNEMENT : 196.420 €

15.000 € pour la forêt, **7.000 €** pour les illuminations de fin d'année, **8.000 €** pour du mobilier urbain, **5.000 €** pour la création d'un verger, **3.420 €** de travaux en régie (création de massifs) et **158.000 €** pour l'aménagement de la Panse.

CULTURE - SPORT/VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE : 26.120 €

5.900 € d'équipements divers (petit matériel, mobilier,...), **3.900 €** d'équipements pour la Médiathèque, **4.650 €** d'équipements divers pour les associations, **4.020 €** d'équipements sportifs, **7.650 €** d'équipements pour le Périscolaire et l'Accueil de Loisirs (petit matériel, mobilier).

URBANISME : 54.000 €

20.000 € pour la réserve foncière, **26.000 €** pour les allées du cimetière, **5.000 €** pour la modification 2 du PLU et **3.000 €** dans le cadre de l'urbanisation du centre-ville.

AUTRES INVESTISSEMENTS : 188.456 €

155.105 € pour le remboursement de la dette en capital, **33.351 €** pour le reversement de la Taxe d'aménagement à PMA.

LE FINANCEMENT DE CES INVESTISSEMENTS EST ASSURÉ :

Pour **175.881 €** par des subventions, pour **406.309 €** par diverses recettes d'investissement (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, amortissements, cession de biens,...), pour **563.432 €** par un emprunt, pour **471.983 €** par les fonds propres (excédent de fonctionnement).

LE BUDGET COMMUNAL

Préparé par le maire et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Dans tous les cas, il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

LES GRANDS PRINCIPES QUI RÉGISSENT LE BUDGET :

- Principe de l'annualité :

l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par an mais l'assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives.

- Principe d'universalité :

l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Les dérogations à ce principe concernent par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé.

- Principe de l'unité :

toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité.

- Principe de l'équilibre :

les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.